

CEPROGIM COLIN SAS

ADMINISTRATEUR DE BIENS-TRANSACTIONS-LOCATIONS-SYNDIC DE COPROPRIETE
Capital 461 935 77 €-R C Marseille 98 8 01036 SIREN 418 731 00025 APE 8110Z

11 Rue Montgrand - 13006 MARSEILLE

Service location : 04-96-11-20-56 Fax : 04-91-33-95-24
ceprogimcolin@wanadoo.fr

DOCUMENTS À FOURNIR EN VUE DE LA LOCATION PAR LES FUTURS LOCATAIRES ET LES GARANTS :

◆ POUR LES SALARIÉS :

- 3 Derniers bulletins de salaires
- Attestation employeur + contrat de travail
- 2 Derniers avis d'imposition
- Dernière quittance de loyer ou certificat d'hébergement ou taxe foncière
- Pièce d'identité = CNI ou passeport
- RIB
- Livret de famille

◆ POUR LES ÉTUDIANTS :

- Carte d'étudiant
- Carte d'identité = CNI ou passeport
- Attestation d'hébergement
- Documents du garant

◆ POUR LES RETRAITÉS :

- Bulletin de pension de retraite + complémentaire
- 2 Derniers avis d'imposition
- Pièce d'identité = CNI ou passeport
- Dernière quittance de loyer ou certificat d'hébergement ou taxe foncière

◆ POUR LES SOCIÉTÉS :

- Extrait Kbis à jour
- Dernier bilan
- Avis d'imposition
- Pièce d'identité

LORS DE LA SIGNATURE DU BAIL, IL FAUT PREVOIR LES REGLEMENTS :

- Caution : 1 mois de loyer hors charges
- Loyer au prorata du jour de la remise des clés
- Frais d'agence = 8 % du loyer annuel
- Frais de rédaction du bail 150 €

☞ Le jour de la signature du bail, les futurs locataires devront obligatoirement fournir l'attestation d'assurance et le règlement complet : du loyer, de la caution et des frais d'agence ; sans respect de ces conditions, les clés ne seront pas remises.